

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2017

Présents : Monsieur Eric BERLIVET, Madame Annick FAY, Monsieur Alain SOWA, Monsieur Gilles REYNAUD, Monsieur Didier RICHARD, Madame Christine KONICKI, Madame Roseline CHAMBEFORT, Monsieur Eric KUCZAL, Monsieur José PESTANA DOS SANTOS, Madame Virginie FONTANEY, Madame Marie-Thérèse SZCZECH, Monsieur Laurent FABRE, Madame Louise DEFOUR, Monsieur Sébastien BROSSARD, Madame Mireille FAURE, Madame Maud GAJDA, Madame Jeanine MAGAND, Monsieur Faure BERNARD, Madame Fanny PESTANA DOS SANTOS, Monsieur Bernard FONTANEY, Madame Audrey CHABOT, Monsieur Olivier BROUILLOUX, Madame Pierrette GRANGE, Madame Hélène FAVARD, Monsieur Ivan CHATEL, Madame Carla CHAMBON

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur Guillaume MICHERON par Monsieur Sébastien BROSSARD, Madame Suzanne AYEL par Madame Roseline CHAMBEFORT, Monsieur Jean SKORA par Madame Marie-Thérèse SZCZECH, Monsieur Sébastien FROMM par Madame Louise DEFOUR, Monsieur Fabrice RENAUDIER par Monsieur Olivier BROUILLOUX, Madame Danièle RENAUDIER par Madame Hélène FAVARD

Absent : Monsieur Olivier ALLIRAND

Secrétaire de la séance : Madame Christine KONICKI

Nombre de conseillers effectivement présents : 26

Nombre de participants prenant part au vote : 32

ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire déclare qu'il convient de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance. Il demande à l'assemblée quelles sont les candidatures et propose celle de Madame Christine KONICKI. Le nom de Madame Christine KONICKI est mis aux voix.

Pour : 32

Contre : /

Abstention : /

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
ENSEMBLE POUR ROCHE LA MOLIERE	25	25		
UNIS POUR NOTRE CITE	7	7		
INDEPENDANT	1			

Madame Christine KONICKI est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT Compte rendu du conseil municipal du 19 décembre 2016

Le Groupe Unis pour notre Cité fait remarquer que sur la délibération 2016-094 Madame Grange avait demandé si les inscriptions de dernière minute pouvaient être faites oralement ou nécessairement par écrit et que la réponse de Madame Fontaney n'a pas été retranscrite.

Madame Fontaney a répondu par l'affirmative à la question.

Le compte rendu de la séance du 19 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Pour : 32

Contre : /

Abstention /

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
ENSEMBLE POUR ROCHE LA MOLIERE	25	25		
UNIS POUR NOTRE CITE	7	7		
INDEPENDANT	1			

DECISIONS DU MAIRE

Décision 2017-000 - Talents croisés

Monsieur Brouilloux demande les deux conventions (celle de 2016 et celle jusqu'au 31/01/17). Il demande également un rapport d'activité précis sur le travail de Monsieur Françon au sein de la collectivité, et, afin de lever toute ambiguïté demande au Maire s'il sera bien en mesure de produire des factures relatives à l'écriture de son livre. Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas besoin d'apporter de preuves quant au travail de Monsieur Françon qui assure le Roche Mag, et tous les autres outils de communication. Ce sont là de véritables preuves. Quant au livre, il n'y aura pas de factures, Monsieur Françon œuvrant par pure amitié. Monsieur Brouilloux déclare alors qu'il n'y a aucune ambiguïté de levée.

Décision 2017-002 - Diagnostic « accessibilité handicapé »

Le groupe Unis pour notre Cité demande pourquoi les IOP ainsi que l'ERP manquaient au départ.

Délibération n° DEL-2017-02-001 Débat d'orientation budgétaire 2017

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal sont invités à prendre connaissance de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2017.

Une fois les débats terminés Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver cette orientation budgétaire pour l'exercice 2017.

Interventions :

Monsieur Brouilloux prend la parole. (cf. annexe Pages 10-11)

Monsieur le Maire reprend la parole. Il rappelle que la baisse des dotations de l'Etat chaque année, est une véritable restriction. La commune a perdu 2 000 000 € par rapport à l'ancienne mandature.

Fiscalité : il déclare que sa majorité a décidé dès le début de mandat de ne pas augmenter cette dernière et ce pendant les 6 ans de la mandature.

Personnel : il a fallu assumer la réorganisation des services techniques, régler un lourd et ancien malaise à la crèche. Par ailleurs il convient de doter le personnel de matériel neuf, ce qui n'a pas été fait depuis des années, le dernier gros investissement datant de 2011.

Accessibilité : on parle aussi des voiries, trottoirs qui ont été faits et qui sont complètement accessibles. Il n'a pas été attendu d'avoir le diagnostic pour démarrer des actions.

Monsieur Chatel déclare que Monsieur le Maire ment à la population en parlant de 2 000 000 € de baisse de dotations alors qu'il s'agit de 800 000 €.

Monsieur Brouilloux rappelle qu'il n'est jamais fait mention de ce qui a été transféré à SEM. Il rappelle le retard dans les opérations puisque la rue Gambetta avait été lancée en 2012, plusieurs années ont été perdues.

Il demande à ce que soit expliqué ce que la commune n'a plus à supporter. Il demande quelles sont les marges de manœuvre. Il demande de la transparence.

Les membres du conseil municipal approuvent à la majorité cette orientation budgétaire pour l'exercice 2017.

Pour : 25

Abstention : /

Contre : 7

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
ENSEMBLE POUR ROCHE LA MOLIERE	25	25		
UNIS POUR NOTRE CITE	7		7	
INDEPENDANT	1			

Délibération n° DEL-2017-02-002

Appel d'offres fourniture de matériaux - Services Techniques

Après avoir procédé au recensement de la majorité des matériaux utilisés par les services techniques, lors des divers chantiers qui leur sont confiés, et dans le but d'obtenir des prix plus intéressants pour notre commune, il est souhaitable de lancer un appel d'offres ouvert selon les articles 66, 67, 68 du code des marchés publics, en vue de conclure des marchés accords-cadres à bons de commandes mono-attributaire avec mini et maxi, avec les entreprises qui seront retenues, pour une durée de 1 an, renouvelable trois fois par tacite reconduction. A l'issue de la première période, les prix pourront être révisés, conformément au cahier des charges.

Le volume de ces fournitures représente un coût total minimum de 300 400 € HT et de 712 000 € HT maximum estimé pour la durée du marché.

Ainsi, il est proposé de lancer cet appel d'offres ouvert sur 9 lots qui sont les suivants :

Les fournitures sont divisées en 9 lots, attribués par marchés séparés, désignés ci-dessous.

Lot n° 1 : Agrégats (minimum annuel : 15 000 € HT, maximum annuel : 25 000 € HT)

Lot n° 2 : Réseaux Humides (minimum annuel : 4 000 € HT, maximum annuel : 10 000 € HT)

Lot n° 3 : Béton (minimum annuel : 5 000 € HT, maximum annuel : 21 000 € HT)

Lot n° 4 : Enrobés (minimum annuel : 35 000 € HT, maximum annuel : 80 000 € HT)

Lot n° 5 : Matériaux de Construction (minimum annuel : 2 000 € HT, maximum annuel : 6 000 € HT)

Lot n° 6 : Matériel Electrique (minimum annuel : 8 000 € HT, maximum annuel : 20 000 € HT)

Lot n° 7 : Peinture routière (minimum annuel : 1 600 € HT, maximum annuel : 5 000 € HT)

Lot n° 8 : Peinture Bâtiment (minimum annuel : 3 000 € HT, maximum annuel : 8 000 € HT)

Lot n° 9 : Acier - Métallerie (minimum annuel : 1 500 € HT, maximum annuel : 3 000 € HT)

Il est demandé à l'Assemblée délibérante :

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres ouvert selon les articles 66, 67, 68 du Code des marchés publics.
- D'approuver la liste des lots ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues.

Interventions :

Monsieur Brouilloux prend la parole et se déclare très favorable à cette excellente démarche.

Les membres du conseil municipal adoptent la présente délibération à l'unanimité.

Pour : 32

Abstention : /

Contre : /

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
ENSEMBLE POUR ROCHE LA MOLIERE	25	25		
UNIS POUR NOTRE CITE	7	7		
INDEPENDANT	1			

Délibération n° DEL-2017-02-003

Services civiques : convention de mise à disposition de volontaires

Vu la loi du 10 mars 2010 relative au service civique, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en partenariat avec la Mission Locale Jeunes, structure agréée par l'agence de service civique, la commune s'engage à proposer à des jeunes de 16 à 25 ans des missions de service civique.

Ces missions sont d'une durée de 6 à 12 mois. Elles permettent à un jeune volontaire d'accomplir une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines reconnus prioritaires pour la nation :

- Culture et loisirs,
- Développement international et action humanitaire,
- Éducation pour tous,
- Environnement,
- Interventions d'urgence,
- Mémoire et citoyenneté,
- Santé,
- Solidarité,
- Sport.

La collectivité envisage de proposer des postes dans des fonctions de médiation autour de la culture, de loisirs et de l'éducation pour tous.

La durée hebdomadaire est d'au moins 24h00 par semaine. Cet engagement donne lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'état et d'une indemnité complémentaire de la collectivité de 106.94 € par mois (montant au 01/07/2016).

Pour mettre en œuvre ce dispositif, il convient de contractualiser une convention avec la Mission Locale Jeunes de St Etienne, qui par l'intermédiaire de l'union nationale des

Missions Locales Jeunes, bénéficie d'un agrément, la collectivité dénommée structure tierce et les futurs volontaires.

La convention type de mise à disposition est jointe à la présente délibération.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer ce type de convention.

Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ce type de convention.

Pour : 32

Abstention : /

Contre : /

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
ENSEMBLE POUR ROCHE LA MOLIERE	25	25		
UNIS POUR NOTRE CITE	7	7		
INDEPENDANT	1			

Délibération n° DEL-2017-02-004

Plan de prévention des risques miniers - Classement des zones stratégiques

L'arrêté de prescription du PPRM de la vallée de l'ONDAINE, daté du 15 mars 2016, définit les modalités d'information et de concertation à destination du public.

La phase d'information du public, organisée et à la charge de l'Etat, a démarré par une exposition en mairie d'une durée de 3 mois, soit jusqu' à fin janvier 2017.

Cette exposition a été complétée par une réunion à la Bourse du Travail de FIRMINY, en date du 17 janvier 2017.

A la suite de la rencontre avec les services de l'Etat en date du 30 novembre 2016, concernant la finalisation des périmètres, la commune a souhaité apporter des modifications aux cartes d'enjeux et de zonages sur les secteurs concernés par le PPRM :

- Le parc d'activité CHARLES CHANA
- La ZA GRUNER
- La zone de réaménagement urbain du centre-ville visée par une convention multipartite avec EPORA
- La zone du P.I.G (Programme d'Intérêt Général) de SEM, relatif à notre commune.

La commune souhaite que ces 4 périmètres ainsi modifiés soient classés en zones d'intérêt stratégique et a demandé l'accès au régime dérogatoire pour les zones précitées.

Par ailleurs dans le cadre de la révision du P.L.U. et suite à la réunion technique portant sur les enjeux environnementaux, il est nécessaire de rajouter trois périmètres en zones d'intérêt stratégique à savoir :

- la cité de Beaulieu
- le secteur des Vialles
- la cité des Rochers

et de solliciter l'accès au régime dérogatoire pour les zones.

La collectivité souhaite également que l'Etat étudie la possibilité de participer financièrement aux études de sols spécifiques que ce soit pour les projets industriels ou liés à l'habitat.

Après en avoir délibéré, il est demandé à notre Assemblée, sous réserve des résultats de l'étude initiée par SEM pour actualiser de façon précise la carte des aléas :

- de solliciter de la DDT42 l'accès au régime dérogatoire « d'intérêt stratégique » pour notre commune sur les 7 secteurs concernés, soit la Zone Charles CHANA, la ZA GRUNER, la zone d'aménagement urbain du centre-ville relevant des tènements EPORA, la zone du PIG, la cité de Beaulieu, le secteur des Vialles, la cité des Rochers, conformément aux plans joints.

- de solliciter l'état pour cofinancer les études spécifiques lié aux projets industriels ou liées à l'habitat.

- d'autoriser M. le Maire à signer tout document à intervenir pour le classement de ces zones en secteurs d'intérêt stratégique.

Interventions :

Après les explications de Monsieur Sowa et lecture de son courrier (cf. PJ), *Monsieur le Maire explique que l'Etat a exploité le sous-sol durant des décennies et que le principe de précaution (au moment des inondations) a entraîné l'Etat à déployer un immense parasol. Il rappelle que ceci apporte énormément de contraintes y compris pour les entreprises (Intertechnique, Spooler ont été menacées). Il faut des fondations spéciales pour de simples apprentis. Il rappelle que la commune est celle qui est la plus impactée et qu'il faudra se battre au cas par cas.*

Monsieur Brouilloux demande quel a été le retour de la lettre au Préfet. Monsieur le Maire répond que le Secrétaire Général de Préfecture a laissé entendre que beaucoup de choses étaient déjà engagées.

Monsieur Brouilloux rétorque alors que ce courrier, même s'il il a eu le mérite d'être fait, n'a servi à rien.

Il déclare aussi qu'il ne peut laisser dire que rien n'a été fait à ce sujet dans l'ancienne mandature. Il convient de reprendre tous les dossiers, délibérations, actions déjà faites et qu'il suffit juste de continuer.

Monsieur Sowa fait remarquer que les placards étaient vides à son arrivée.

Monsieur le Maire répond qu'il fait confiance à Madame Sauzea.

Madame Chambon fait remarquer que le projet du boulodrome pourrait être proposé dans la zone dérogatoire.

Les membres du conseil municipal adoptent la présente délibération à l'unanimité.

Pour : 32

Abstention : /

Contre : /

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
ENSEMBLE POUR ROCHE LA MOLIÈRE	25	25		
UNIS POUR NOTRE CITE	7	7		
INDEPENDANT	1			

INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif exercice 2015

Conformément aux articles L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du 20 octobre 2016 a examiné le rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services Publics d'Assainissement Collectif et non Collectif (RPQS) de Saint-Etienne Métropole relatif à l'année 2015.

Ce document a été étudié lors de la séance du conseil communautaire du 1er décembre 2016.

1. Au niveau communautaire

Ce rapport présente d'une manière synthétique le fonctionnement des services assainissement collectif et non collectif de Saint Etienne Métropole (SEM). Il présente le prix moyen aux abonnés sur l'agglomération de SEM sur une base d'une consommation d'un ménage de 4 personnes annuel de 120 m³/an.

L'assainissement collectif sur SEM représente en 2015 :

- 16.76 millions de m³ d'eau traitée sur 1767 km de canalisation dont 809 km d'unitaires et 958 km de réseau séparatif EU
- 735 déversoirs d'orage
- 91 postes de relèvement
- 177 926 abonnés sur 397 029 habitants sur l'agglomération
- 28 stations d'épuration gérées par SEM + 3 gérées par les syndicats de l'eau (*ces 3 dernières stations étant à cheval sur plusieurs agglomérations*)
- Une production de 4275 tonnes de boues et rejets, exprimées en tonnes de matière sèche (TMS). (*Evacuées à 100 %, 77 % sont traitées par compostage et/ou épandage, 19 % incinérées et 4 % stockées en centre d'enfouissement*).

L'assainissement non collectif représente 5604 installations sur l'agglomération.

Le rôle du service assainissement non-collectif :

- Gérer et accompagner les particuliers ou industriels pour la mise en place de leur installation
- Effectuer les contrôles obligatoires (conception, maintenance....)

Au 01/01/2016, le prix moyen pondéré par le nombre d'habitants sur l'agglomération est de **1.91 €/m³ TTC** (TVA à 10%), sur une base de 120m³ annuel pour un ménage de 4 personnes. Ce prix est en diminution de 0.7% par rapport à 2015.

La répartition est de :

- 0.745 € pour SEM (+ 4.7%)
- 0.71 € pour le délégataire - 5.4%
- 0.11 € pour les syndicats + 2%
- 0.175 € pour l'agence de l'eau - 3.6%
- 0.17 € de TVA

La part de SEM et délégataires représente sur l'agglomération 22.63 millions de recettes en 2015 :

- 8 244 millions ont été déboursés pour des travaux en 2015

- 12 125 millions étaient prévus en 2016

La performance du réseau se note via deux barèmes notés sur 120 points :

- La connaissance patrimonial du réseau par commune = 56/120
- La connaissance de la nature et quantité des rejets = 54/120

2. Au niveau territorial - communal

2.1. Territorial

RLM se situe sur le bassin versant de l'ONDAINE :

- 26083 abonnés sur 65429 habitants (hors Saint Victor sur Loire)
- 2 389 063 m³ traités sur 375 km linéaires de canalisations gérées par SEM + 18km gérés par le SIVO
- 5 stations d'épuration ; 3 à Saint Victor, 1 à Roche la Molière ; 1 à Unieux (SIVO)
- 814 tonnes de matières sèches évacuées

2.2. Communal

Sur Roche la Molière :

- 319 429 m³ facturés pour 4496 abonnés, en baisse de 4 728m³ par rapport à 2014 avec un nombre d'abonnés stable
- 63 446 km de canalisations gérées par SEM
- 1 station d'épuration ayant une capacité de 3700 m³ jour
- 165 tonnes de rejets stockées au centre d'enfouissement

Des travaux sont en cours et programmés sur Roche la Molière pour améliorer les performances sur la commune à la demande de la police de l'eau.

L'indice de la connaissance patrimonial est de 25/120.

L'indice de connaissance des rejets est de 20/120.

Résultat semblable à la majorité des communes de l'agglomération. Saint Etienne-Saint Chamond et la Fouillouse notamment tirant la moyenne vers le haut.

A noter que le prix pratiqué reste communal, et le but de SEM est d'homogénéiser le tarif sur l'ensemble des communes de l'agglomération pour 2026.

La compétence de métropole sur l'assainissement date de 2011, c'est le 4^{ème} rapport de ce type. SEM est en attente d'avoir plusieurs années de connaissance du réseau.

Un exemplaire de ce rapport est consultable au secrétariat de la Direction Générale.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir prendre connaissance du rapport et de l'exposé ci-dessus.

Les membres du conseil municipal prennent acte du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau - exercice 2015.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Suite aux récents problèmes de « petite délinquance » constatés à Roche la Molière (dégradation de véhicules, poubelles brûlées...) que comptez-vous faire pour y remédier ?

Monsieur le Maire répond par quelques chiffres :

Accidents corporels : - 66.67 %

Atteintes aux biens : -7.38 %

Délinquance stupéfiants : 13 en 2014 contre 7 en 2016

Violence urbaine : -12.9 %

Monsieur Reynaud prend la parole en déclarant qu'il pourrait y avoir des caméras, plus de policiers municipaux mais que les finances manquent.

Il est très inquiet sur la délinquance provoquée par des mineurs et explique qu'un partenariat a été engagé avec l'Agasef pour essayer de remettre dans le droit chemin ces jeunes mineurs.

Monsieur Châtel se déclare très satisfait qu'un travail de médiation soit mis en place mais demande vers quelles autres actions l'équipe municipale pourrait aller. Il est répondu que de la vidéo-protection sera installée en 2018 mais que les lourdeurs administratives ne permettent pas d'avancer cette date.

2/Pourquoi les décorations de Noël n'ont pas été débranchées en attendant d'être retirées par l'entreprise extérieure que vous avez mandatée ?

Monsieur le Maire répond qu'il était plus judicieux de ne faire passer l'entreprise qu'une seule fois.

3/ Suite à votre décision unilatérale de suspendre l'accord avec les boulangers rouchons pour la fourniture du pain de la Résidence, pourquoi avoir privilégié un artisan stéphanois en attendant la reprise de l'accord ?

Monsieur le Maire déclare qu'il ne s'agit pas d'un commerçant stéphanois mais aussi rouchon. L'organisation établie n'a pas été respectée par les boulangers rouchons et celui-ci a été le seul à répondre favorablement. Il s'agit d'une décision d'efficacité.

4/ Concernant le buffet des vœux du Maire, pourquoi ne pas avoir choisi les artisans rouchons (traiteur et boulangers) au profit d'un commerçant lerptien ?

*Monsieur le Maire répond que le traiteur propose non pas une prestation locale mais des produits surgelés d'un grossiste.
Le traiteur choisi proposait des produits frais.*

4/ Pourquoi refusez-vous l'envoi par mail de toutes les conventions que nous vous réclamons depuis plusieurs mois (Zoé, Talents Croisés, Concordia, Avenant Médiation Educative et Sociale ?)

Monsieur le Maire répond que les élus ont accès à tous les documents et qu'il convient pour cela de prendre rendez-vous au secrétariat général pour venir les consulter en présence d'un élu.

Monsieur Chatel déclare qu'il n'est pas normal qu'il y ait un contrôle des élus de son groupe par un autre élu.

La séance est levée à 20 h 30.